

SUBVENTIONS PRÉVENTION 2026 – PANORAMA

Réalisez votre demande de subvention dès maintenant, sur [Net-Entreprises](#), via votre Compte Entreprise
Consultez le tutoriel vidéo

SUBVENTIONS PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES (TMS)

Entreprises éligibles : Tous secteurs d'activité (régime général et travailleur indépendant), sans restriction d'effectif

1. Actions de prévention formations, diagnostic et liste des équipements suivants :

Équipements subventionnés :

- Équipements de transfert : Lève-personnes sur rails (en H) pour les établissements de soins, potences de levage fixes, portiques et ponts roulants (tonnage limité à 2 T), palonniers – préhenseurs – tubes de levage, monte-meuble pour les déménageurs, monte-charges/plats pour les secteurs de la restauration et des métiers de bouche, monte-matériaux pour le secteur de la construction
- Équipements roulants : Chariot de manutention à conducteur accompagnant, chariot de manutention à conducteur porté – tonnage limité 2T- tracteurs pousseurs, timons électriques, roues motorisées, diables monte-escaliers électriques, brouettes électriques, rolls, bacs et chariot de picking à niveau constant
- Plans de travail réglables en hauteur : Tables élévatrices motorisées, plateformes à maçonner, recettes à matériaux
- Outils portatifs : Sièges et équipements limitant l'exposition aux vibrations : meuleuses portatives, ponçuses, polisseuses portatives, machine de serrage portatives, sièges à suspension, matériels de compactage avec commande à distance, matériel de démolition électriques avec commande à distance
- Équipements spécifiques : Filimeuses housseuses, élévateur de véhicules légers, système de bûchage/débûchage automatiques de bennes, auto-laveuses compactes, démonte-pneus, équilibreuses de roues et lève-roues, lave-verres avec osmoseur, bacs à shampoing et sièges de coupe à réglage électrique en coiffure, vitrines métiers de bouche, rails de manutention de carcasses de viande, lève-lits électriques ou à énergie autonome

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT, sauf accord de branche 85%

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention prévention des risques ergonomiques \(équipements\)](#)

2. Actions de sensibilisation

Aux facteurs de risques liés aux postures et aux ports de charges.

Prestation subventionnée :

- Communication écrite, webinaire, évènement

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT, sauf accord de branche 85%

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention prévention des risques ergonomiques \(actions de sensibilisation\)](#)

3. Aménagement de poste de travail

Dans le cadre d'une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle à titre individuel.

Prestation subventionnée :

- Toutes acquisitions sur prescription de la médecine de travail (via attestation de suivi / annexe 4)

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT, sauf accord de branche 85%

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention prévention des risques ergonomiques \(aménagement de poste de travail\)](#)

4. Participation aux frais de personnel en prévention

Prestation subventionnée :

- Frais liés à l'emploi d'un salarié ayant les compétences avérées d'un préventeur

Ⓢ Montant de la subvention : 8 235 €/SIREN ou 10 000 €, en cas d'accord de branche

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention prévention des risques ergonomiques \(participation aux frais de personnel en prévention\)](#)

SUBVENTIONS RÉGIONALES ALSACE MOSELLE

Entreprises éligibles : Entreprises du régime général (sauf organismes de la fonction publique) avec un effectif compris entre 1 et 49 salariés

Métiers de bouche

Entreprises éligibles :

- 522 CB : Commerce de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs, organisateurs de réception.
- 158 CD : Commerce de détail (avec ou sans fabrication) de pain, pâtisserie, confiserie et chocolats.
- 521 FB : Grande et moyenne distribution et Drive (avec activité de boulangerie-pâtisserie, de boucherie-charcuterie ou de poissonnerie)

Équipements et prestations subventionnés :

- Farine homologuée à faible indice de pulvéulence par le LEMPA* (indice de pulvéulence <7)
- Refroidisseurs d'eau avec doseur-mélangeur, pasteurisateur-cuiseur-refroidisseurs, polycuiseurs multifonctions et cuiseurs électriques, machine de découpe par jet d'eau, cabine d'aspiration pour les opérations de flocage alimentaire, trancheuse à pain avec capot de protection, élévateur-enfouisseur intégré (ou non) de four, dresseuse-pocheuse, doseuse, tempèreuse, enrobeuse avec vibreur ou tapis vibrant, laminoin, chambre de pousse ou de fermentation, lave batterie à capot avec condenseur de vapeur d'eau y compris tables d'entrée/sortie ou de transfert associées, rehausse pour bac de plonge, éléments (charpente, rails et chariots) de transfert de carcasses de viande, lave-bottes, sèche-bottes, trancheuse à viande avec capot de protection, machine d'affilage/affutage avec système de guidage, peuleuse / découneuse, chariot mobile à roulette « ergonomique », plan de travail réglable en hauteur
- Sécurisation des escaliers par la mise en place de nez de marche anti-dérapants et/ou d'une main courante, éclairage,
- Formation « Affûtage/Affilage – Préventicoupe »
- Formation « allergies et risques liés aux poussières de farine »

Prérequis :

Participation du dirigeant à la formation « Gérer la Sécurité dans une entreprise du secteur des Métiers de Bouche » (coût pédagogique pris en charge)

Pour les établissements relevant du code risque 522 CB : réalisation d'un auto-diagnostic (état des lieux du pouvoir de coupe des couteaux et de la prévention des TMS)

Pour les établissements relevant du code risque 158 CD : participation à la formation « Asthme et poussières de farine » assurée par le LEMPA (financée à 70%)

Ⓢ Montant de la subvention : 50% du montant HT (formations : 70%, farine à faible pulvéulence : 70% plafonné à 1 000 €)

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention Métiers de bouche](#)

Subvention en cours de mise à jour

RISQUES CHIMIQUES

Entreprises éligibles : Tous secteurs d'activité, avec un effectif compris entre 1 et 49 salariés

Risques chimiques

Formation – Accompagnement

Prestation subventionnée :

- Formation d'une personne ressource risques chimiques salariée de l'entreprise
- Réalisation de l'évaluation des risques chimiques dans l'établissement par un prestataire. Cette évaluation sera accompagnée d'un plan d'action coconstruit avec l'entreprise.

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention risques chimiques formation – accompagnement](#)

Risques chimiques – Équipements

Équipements subventionnés :

- Sorbonne de laboratoire
- Armoire ventilée de stockage
- Fontaine de dégraissage biologique et fontaine lessivielle
- Bac de rétention
- Dispositif de brumisation pour battage des poussières
- Aspirateur de chantier (classe L – M ou H)
- Équipements complémentaires associés aux sorbottes de laboratoire

Prestation subventionnée :

- Vérification des performances (aérauliques et acoustiques) des équipements pour le captage des vapeurs et aérosols

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention risques chimiques – équipements](#)

Amiante

Entreprises éligibles : Exclusion des entreprises certifiées (ou en cours de certification) pour les activités de confinement et de retrait d'amiante (dites de sous-section 3) par un organisme accrédité par le COFRAC

Équipements subventionnés :

- Aspirateur équipé d'un filtre à Très haute Efficacité (THE) doté d'un système de changement de sac en sécurité
- Dispositif de production et distribution d'air de qualité respirable
- Masque complet à adduction d'air ou à ventilation assistée type TM3P
- Unité mobile de décontamination portée, tractée ou autonome

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention amiante](#)

Poussières de farine

Équipements subventionnés :

- Pétrins à capot plein
- Batteurs-mélangeurs à capot plein
- Diviseuses à faible émission de farine (diviseuse, divi-seuse-formeuse, diviseuse-bouleuse)
- Aspirateurs de boulangerie / pâtisserie adapté aux poussières de farine et ses accessoires
- Farineurs manuel ou automatique

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention poussières de farine](#)

Captage des fumées de soudage

Équipements subventionnés :

- Équipements ou installations de captage localisé
- Réseaux ou groupes aspirants avec rejet des fumées à l'extérieur
- Installation pour l'introduction mécanique d'air réchauffé en période froide en compensation des débits extraits
- En option et uniquement en complément du financement d'installations de captage localisé : Dispositifs d'aide à la manipulation des équipements et de mise en position des pièces, système de ventilation générale mécanisé, masque à induction d'air et cagoule ventilée

Prestation subventionnée :

- Vérification des performances aérauliques et acoustiques

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention captage de fumées de soudage](#)

Captage des fumées de diesel

Équipements subventionnés :

- Système de captage neuf ou rénovation test opacité/métrie (CCTVL ou PL)
- Système de captage neuf ou rénovation autres postes (sur rail, lèbres, enrouleur avec capteur fixé à l'échappement)
- Cabine en surpression [Exclue cabine sans apport d'air neuf] pour CCTPL

Prestation subventionnée :

- Vérification des performances aérauliques et acoustiques des équipements financés

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention captage fumées de diesel](#)

Captage zone de préparation

Équipements subventionnés :

- Équipements de captage des vapeurs et aérosols lors d'opérations de nettoyage et ceux émis par les résines et mastics :
- Enceinte de préparation ventilées à flux vertical descendant (acquisition/rénovation).
- Ces enceintes ne doivent pas être utilisées pour la pulvérisation de produits de revêtements organiques (apprêts, peintures, vernis...)

Prestations subventionnées :

- Vérification des performances aérauliques, acoustiques, de l'éclairage et de la conformité de la continuité électrique et de la mise à la terre des équipements financés
- Formation à l'entretien et à la maintenance des équipements financés

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention captage zone de préparation](#)

Captage prothésistes dentaires

Entreprises éligibles : CTN A – Code risque 331BC

Équipements subventionnés :

- Équipements d'une installation pour le captage des polluants dans l'activité de fabrication de prothèses dentaires. Acquisition ou rénovation (au choix) :
- Dispositifs de captage localisés adaptés à chaque opération
- Réseaux de transport des polluants,
- Dispositifs d'épuration
- Outils de nettoyage pouvant être raccordés au réseau

Prestation subventionnée :

- Vérification des performances aérauliques, acoustiques, de l'éclairage et de la conformité de la continuité électrique et de la mise à la terre des équipements financés
- Formation à l'entretien et à la maintenance des équipements financés

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention captage prothésistes dentaires](#)

Captage réseau haute dépression

Équipements subventionnés :

Équipements d'un réseau haute dépression pour le captage des poussières sur outils portatifs :

- Réseau collecteur de conduits pourvu de prises de raccordement
- Centrale d'aspiration et de dépoussiérage
- Machines portatives avec dispositifs de captage et pouvant être raccordées au réseau centralisé d'aspiration
- Outils de nettoyage pouvant également être raccordés au réseau
- Équipements complémentaires pour compensation d'air extrait

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention captage réseau haute dépression](#)

Captage cabine de peinture

Équipements subventionnés :

Équipements de captage des vapeurs et aérosols lors d'opérations de pulvérisation de produits liquides

- Cabine à ventilation verticale ou horizontale (acquisition/rénovation) : cabine fermée ou ouverte
- Équipements complémentaires pour compensation d'air extrait

Prestation subventionnée :

- Vérification des performances aérauliques, acoustiques, de l'éclairage et de la conformité de la continuité électrique et de la mise à la terre des équipements financés
- Formation à l'entretien et à la maintenance des équipements financés

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention captage cabine de peinture](#)

Captage préparation / nettoyage peinture

Équipements subventionnés :

- Acquisition ou rénovation d'un box ou d'un laboratoire de préparation pourvu d'un dispositif de captage localisé des vapeurs des produits préparés
- Achat d'équipements de nettoyage automatique des outils fermés et ventilés à son ouverture

Prestation subventionnée :

- Vérification des performances aérauliques, acoustiques, de l'éclairage et de la conformité de la continuité électrique et de la mise à la terre des équipements financés
- Formation à l'entretien et à la maintenance des équipements financés

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention captage préparation / nettoyage peinture](#)

CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES

Entreprises éligibles : Lotisseurs aménageurs, constructeurs de maisons individuelles et aux maîtres d'œuvre (relevant des codes risques : 703AD – 742CE), avec un effectif compris entre 1 et 49 salariés

Équipements/prestations subventionnés :

Mise en œuvre d'un échafaudage périmétrique commun à plusieurs lots :

- Etude d'adéquation
- Aménée et repli
- Montage et démontage en sécurité par du personnel formé
- Vérification
- Mise à disposition d'un échafaudage périphérique à montage et démontage en sécurité commun à minima aux lots gros-œuvre, charpente et couverture

Ⓢ Montant de la subvention : 70% du montant HT, dans la limite de 2 200€ par opération

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention construction de maisons individuelles](#)

SUBVENTION PRÉVENTION CHUTE

Entreprises éligibles : Tous secteurs d'activité, sauf codes risque 751AG – 751BA – 751CC – 751CE, avec un effectif compris entre 1 et 49 salariés

Équipements subventionnés :

Prévenir les risques de chutes de plain-pied par glissades ou heurts

- Revêtement de sol anti-dérapant et nettoyable, adapté aux locaux du secteur alimentaire selon la recommandation CNAM R462

• Porte avec oculous

Sécuriser les accès et le travail en hauteur et prévenir les risques de chutes de hauteur :

- Équipements d'accès et de travail en hauteur :
 - Plateforme de travail en hauteur : PIR (Plateforme Individuelle Roulante), PIRL
 - Micro PEMP (Plateforme Élératrice Mobile de Personnes) de faible largeur (90 cm max)
 - EMER (Équipement Mobile de Mise en Rayon)

- Équipements sécurisant les mezzanines : barrière écluse de sécurité
- Équipements sécurisant la circulation en hauteur : garde-corps latéraux, passerelles sécurisées, grilles anti-chutes pour lanterneau

Sécuriser les quais et prévenir les risques de chutes de hauteur :

- Dispositif motorisé de jonction quai – camion
- Dispositif asservi de calage du véhicule
- Dispositif anti-chutes de personnes et d'engins

- Escalier d'accès au quai

Sécuriser les camions pour prévenir les risques de chutes de hauteur :

- Protection collective latérale solide/dur hayon
- Marche pied escamotable pour remorque

- Raccordement sécurisé remorque / cabine

Ⓢ Montant de la subvention : 50% du montant HT

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention prévention chutes](#)

TOP BTP

Entreprises éligibles : Entreprises du régime général avec un effectif compris entre 1 et 49 salariés et appartenant au CTN B sauf codes risques 455ZB, 753 CA, 753 CB et 911AA – CTN G : Code risque 703AD – Constructeurs de Maisons Individuelles

Équipements subventionnés :

- Échafaudages MDS de pied ou roulants
- Options : remorque avec rack et/ou escaliers d'accès pour échafaudage*
- Protection trémiées escaliers et d'ascenseurs
- Accès provisoires
- Passerelles d'accès, de franchissement ou de chargement/déchargement
- Quais de chargement/déchargement pour cheminement piéton
- Podium de lavage pour bennes à béton
- Plateformes d'accès et de travail aux prémurs
- Plateformes d'accès en fond de fouille
- Blindages légers manportables
- Garde-corps de blindage, pinces pour garde-corps de blindage
- Bungalows de chantiers mobiles et autonomes
- Coffrets électriques de chantier

Formations subventionnées :

- Formation à l'accueil des nouveaux
- Formation Travaux en hauteur
- Formation à la coordination SPS Niveau 3
- Formation à la coordination SPS sur les chantiers de maisons individuelles

Ⓢ Montant de la subvention : 50% pour les équipements et 70% sur les formations

[Lien vers les conditions d'attribution de la subvention TOP BTP](#)

[Testez votre éligibilité en un clic](#)

